

Portefeuille Méritage Catégorie Actions Mondiales

Série T • MTG1452 MTG1252 MTG1552



APERÇU DU FONDS — 28 octobre 2011

Placements Banque Nationale inc.

Ce document renferme des renseignements essentiels sur le Portefeuille Méritage Catégorie Actions Mondiales que vous devriez connaître. Le gestionnaire de l'organisme de placement collectif est Placements Banque Nationale inc. Vous trouverez plus de détails dans le prospectus simplifié du fonds. Pour en obtenir un exemplaire, communiquez avec votre conseiller ou téléphonez au 1 866 603-3601. Vous pouvez également écrire à l'adresse infomeritage@bnc.ca ou visiter le www.portefeuillesmeritage.com. Notez que ce fonds est constitué en société.

BREF APERÇU

Date de création du fonds :	23 mars 2011	Gestionnaire de portefeuille :	Trust Banque Nationale inc.
Valeur totale au 30 septembre 2011 :	2,4 \$ millions	Distribution :	Mensuelle
Ratio des frais de gestion (RFG) :	2,54%	Placement minimal :	5 000 \$ (initial), 50 \$ (additionnel), 25 \$ (systématique)

DANS QUOI LE FONDS INVESTIT-IL?

Les objectifs de placement du portefeuille consistent à produire une plus-value du capital à long terme en investissant principalement dans un éventail diversifié d'OPC qui sont des fonds d'actions mondiales. Le portefeuille peut à l'occasion effectuer des placements directs dans des titres de participation et des titres à revenu fixe canadiens et étrangers.

Les graphiques ci-dessous donnent un aperçu des placements du fonds au 30 septembre 2011. Ces placements changeront au fil du temps.

Dix principaux placements (30 septembre 2011)

1. Fonds d'actions étrangères Mackenzie Ivy
2. Fonds Capital International - Actions Mondiales
3. Fonds de valeur Mackenzie Cundill
4. Fonds de marchés émergents AGF

Répartition des placements (30 septembre 2011)



Nombre total de placements : 4

Les 10 principaux placements représentent 100,0 % du fonds

QUEL A ÉTÉ LE RENDEMENT DU FONDS?

Cette rubrique présente le rendement de la série du fonds depuis sa création, après déduction des frais. Les frais diminuent le rendement de la série du fonds.

Il est important de noter que le rendement passé de la série du fonds n'indique pas nécessairement quel sera son rendement futur. De plus, le rendement réel après impôt dépendra de votre situation fiscale personnelle.

Rendement moyen

Le rendement moyen n'est pas disponible pour cette série, car ses titres sont placés dans le public aux termes d'un prospectus simplifié depuis moins de 12 mois consécutifs.

Rendements annuels (%)

Le rendement annuel n'est pas disponible pour cette série, car ses titres sont placés dans le public aux termes d'un prospectus simplifié depuis moins d'une année civile complète.

QUEL EST LE DEGRÉ DE RISQUE?

Lorsque vous investissez dans un fonds, la valeur de votre placement peut augmenter ou diminuer. Placements Banque Nationale inc. estime que le risque associé au présent fonds est moyen.

FAIBLE

FAIBLE À MOYEN

MOYEN

MOYEN À ÉLEVÉ

ÉLEVÉ

Pour une description détaillée des risques associés au fonds, consultez le prospectus simplifié.

Y A-T-IL DES GARANTIES?

Comme la plupart des organismes de placement collectif, ce fonds n'offre aucune garantie. Vous pourriez ne pas récupérer le montant investi.

À QUI LE FONDS EST-IL DESTINÉ?

Aux investisseurs qui :

- recherchent un placement à long terme (au moins cinq ans);
- recherchent une solution de placement leur permettant d'investir dans une vaste gamme de titres de participation mondiaux;
- désirent effectuer des placements à l'extérieur de leur régime enregistré et désirent disposer de la flexibilité nécessaire pour rééquilibrer leur portefeuille sans réaliser de gains en capital.

Avant d'investir dans un fonds, vous devriez évaluer s'il cadre avec vos autres investissements et respecte votre tolérance au risque.

UN MOT SUR LA FISCALITÉ

En général, vous devez payer de l'impôt sur l'argent que vous rapporte un fonds. Le montant à payer varie en fonction des lois fiscales de votre lieu de résidence et selon que vous détenez ou non le fonds dans un régime enregistré, comme un régime enregistré d'épargne-retraite ou un compte d'épargne libre d'impôt.

Rappelez-vous que si vous détenez votre fonds dans un compte non enregistré, les distributions du fonds s'ajoutent à votre revenu imposable, qu'elles soient versées en argent ou réinvesties.

COMBIEN CELA COÛTE-T-IL?

Les tableaux qui suivent présentent les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter, posséder et vendre des titres de série T. Ce fonds est offert dans d'autres séries. Les frais sont différents pour chaque série. Informez-vous sur les autres séries qui pourraient vous convenir.

1. FRAIS DE SOUSCRIPTION

Lorsque vous achetez des titres du fonds, vous devez choisir le moment où les frais de souscription seront payés. Informez-vous sur les avantages et les inconvénients de chaque option.

Option de frais de souscription	Ce que vous payez		Comment ça fonctionne
	En pourcentage (%)	En dollars (\$)	
Frais de souscription initiaux	0 % à 5 % du montant investi	De 0 \$ à 50 \$ sur chaque tranche de 1 000 \$ investie	<ul style="list-style-type: none"> Vous négociez le taux avec votre courtier. Les frais de souscription initiaux sont déduits du montant que vous placez et sont versés à votre courtier à titre de commission.
Frais de souscription différés	<p>Si vous vendez :</p> <p>Au cours de la 1^{ère} année 6,0%</p> <p>Au cours de la 2^e année 5,5%</p> <p>Au cours de la 3^e année 5,0%</p> <p>Au cours de la 4^e année 4,5%</p> <p>Au cours de la 5^e année 3,0%</p> <p>Au cours de la 6^e année 1,5%</p> <p>Après la 6^e année 0%</p>	De 0 \$ à 60 \$ sur chaque tranche de 1 000 \$ investie	<ul style="list-style-type: none"> Les frais de rachat sont fondés sur le coût initial de vos titres et la période au cours de laquelle vous les détenez. Nous payons à votre courtier une commission représentant 5% du montant que vous investissez. Vous ne payez aucuns frais à moins que vous ne demandiez le rachat de vos titres à l'intérieur d'un délai de six (6) ans suivant leur achat. Les frais de rachat sont à taux fixe. Ils sont déduits de la valeur des titres vendus et sont remis à Placements Banque Nationale inc. Ces frais sont exigés seulement si vous demandez le rachat de plus de 10 % des titres que vous détenez au cours d'une même année civile. Les montants inutilisés ne peuvent être reportés à une année civile ultérieure. Il n'y a aucuns frais de rachat lorsque vous substituez à vos titres des titres d'un Portefeuille Méritage constitué en fiducie acquis selon l'option des frais de souscription différés. Il en est de même si vous convertissez vos titres en titres d'un autre Portefeuille Méritage constitué en société acquis selon l'option des frais de souscription différés. Le calendrier des frais de souscription différés est établi selon la date où vous investissez dans le premier fonds.
Frais de souscription réduits	<p>Si vous vendez :</p> <p>Au cours de la 1^{ère} année 3,0%</p> <p>Au cours de la 2^e année 2,5%</p> <p>Au cours de la 3^e année 2,0%</p> <p>Après la 3^e année 0%</p>	De 0 \$ à 30 \$ sur chaque tranche de 1 000 \$ investie	<ul style="list-style-type: none"> Les frais de rachat sont fondés sur le coût initial de vos titres et la période au cours de laquelle vous les détenez. Nous payons à votre courtier une commission représentant 2,5% du montant que vous investissez. Vous ne payez aucuns frais à moins que vous ne demandiez le rachat de vos titres à l'intérieur d'un délai de trois (3) ans suivant leur achat. Les frais de rachat sont à taux fixe. Ils sont déduits de la valeur des titres vendus et sont remis à Placements Banque Nationale inc. Il n'y a aucuns frais de rachat lorsque vous substituez à vos titres des titres d'un autre Portefeuille Méritage acquis selon l'option des frais de souscription réduits. Il en est de même si vous convertissez vos titres en titres d'un autre Portefeuille Méritage constitué en société acquis selon l'option des frais de souscription réduits. Le calendrier des frais de souscription réduits est établi selon la date où vous investissez dans le premier fonds.

2. Frais du fonds

Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant des conséquences pour vous, car ils réduisent le rendement de la série du fonds. Au 30 juin 2011, les frais de la série du fonds s'élevaient à 2,54 % de sa valeur, ce qui correspond à 25,40 \$ pour chaque tranche de 1 000 \$ investie.

Taux annuel (en % de la valeur du fonds)	
Ratio des frais de gestion (RFG) Il s'agit du total des frais de gestion et des frais d'exploitation de la série du fonds. Placements Banque Nationale inc. a renoncé à certains frais. Dans le cas contraire, le RFG aurait été plus élevé.	2,54%
Ratio des frais d'opération (RFO) Il s'agit des frais de transactions de la série du fonds.	0,00%
Frais de la série du fonds	2,54%

COMMISSION DE SUIVI

Placements Banque Nationale inc. verse à votre courtier une commission de suivi tant que vous possédez des titres du fonds. La commission de suivi couvre les services et les conseils que le courtier vous fournit. Le courtier peut verser une partie de la commission à ses représentants. La commission de suivi est payée à même les frais de gestion et elle représente un pourcentage de la valeur quotidienne moyenne des titres de chaque fonds que vous détenez auprès du courtier.

Commission de suivi annuelle maximale : Selon l'option avec frais de souscription initiaux, jusqu'à 1,25 % de la valeur de votre placement, ce qui correspond à 12,50 \$ par tranche de 1 000,00 \$ investie. Selon l'option avec frais de souscription différés, jusqu'à 0,50 % de la valeur de votre placement, ce qui correspond à 5,00 \$ par tranche de 1 000,00 \$ investie. Avec l'option de frais de souscription réduits, jusqu'à 0,50 % de la valeur de votre placement, ce qui correspond à 5,00 \$ par tranche de 1 000,00 \$ investie pour la 1^{ère} à la 3^e année et jusqu'à 1,00 % pour les années subséquentes, ce qui correspond à 10,00 \$ par tranche de 1 000,00 \$ investie.

3. Autres frais

Il se pourrait que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous vendrez, substituerez ou convertirez des titres du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais d'opérations à court terme	Des frais représentant 2 % de la valeur des titres que vous vendez ou substituez dans les 30 jours suivant leur achat vous seront imposés. Ces frais sont remis aux fonds.
Frais de substitution	Vous pourriez devoir payer à votre courtier des frais de substitution pouvant atteindre 2 % de la valeur des titres substitués. Vous négociez ces frais avec votre courtier.
Frais de conversion	Vous pourriez devoir payer à votre courtier des frais pouvant atteindre 2 % de la valeur des titres convertis. Vous négociez ces frais avec votre courtier.

ET SI JE CHANGE D'IDÉE?

En vertu des lois sur les valeurs mobilières de certaines provinces et certains territoires, vous avez le droit :

- de résoudre un contrat de souscription de titres d'un fonds dans les deux jours ouvrables suivant la réception du prospectus simplifié;
- d'annuler votre souscription dans les 48 heures suivant la réception de sa confirmation.

Dans certaines provinces et certains territoires, vous avez également le droit de demander la nullité d'une souscription ou de poursuivre en dommages-intérêts si le prospectus simplifié, la notice annuelle ou les états financiers contiennent de l'information fautive ou trompeuse. Vous devez prendre des mesures dans les délais prescrits par la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire.

Pour de plus amples renseignements, reportez-vous à la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire, ou consultez un avocat.

Renseignements

Vous pouvez obtenir gratuitement un exemplaire du prospectus simplifié et d'autres documents d'information du fonds en communiquant votre conseiller ou en téléphonant sans frais au 1 866 603-3601.

Ces documents et l'aperçu du fonds constituent les documents légaux du fonds.

Placements Banque Nationale inc.
1100, rue University
10^e étage
Montréal (Québec) H3B 2G7
Sans frais : 1 866 603-3601
Courrier électronique : infomeritage@bnc.ca

www.portefeuillesmeritage.com